

Demande de permis

Loi concernant la taxe sur les carburants

• Toute personne qui, au Québec, est un agent-percepteur, un importateur, un raffineur, un entreposeur ou un transporteur de carburant en vrac et toute personne qui, au Québec, effectue la coloration du mazout ou qui mélange pour la revente un carburant assujéti à la taxe avec un autre produit pétrolier non assujéti à la taxe doit remplir le présent formulaire.

Réservé à Revenu Québec		
B.R.	Numéro d'identification	Dossier
		C A
Numéro d'agenda		

- Toute personne dont les activités sont exclusivement liées au domaine du gaz propane ou du gaz naturel n'est pas tenue de détenir un permis pour ces activités.
- Généralement, vous devez également remplir le formulaire *Demande d'inscription* (LM-1), si vous ne l'avez pas déjà fait.
- Pour obtenir des renseignements supplémentaires, communiquez avec Revenu Québec.

A Renseignements sur le demandeur

Si vous êtes déjà inscrit à l'un des fichiers de Revenu Québec et qu'aucun changement n'est à signaler, remplissez la section A1, puis la section B.

A1 Particulier ou entité figurant déjà dans les fichiers de Revenu Québec

Nom du particulier ou de l'entité		Numéro d'assurance sociale	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Numéro d'entreprise (fédéral)	Numéro d'identification	Dossier

A2 Particulier

<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	Nom	Prénom	Numéro d'assurance sociale	Date de naissance
Adresse du domicile		Numéro	Rue, route rurale	App., bureau
Ville, village ou municipalité		Province, État, pays	Code postal	Ind. rég. Téléphone
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)		Numéro d'entreprise (fédéral)	Langue de communication	
			<input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> anglais	

A3 Société de personnes

Nom de la société de personnes		Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Numéro d'entreprise (fédéral)
Adresse		Numéro	Rue, route rurale
Ville, village ou municipalité		Province, État, pays	Code postal
		Date de constitution	Langue de communication
			<input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> anglais

A4 Société (association, coopérative, organisme) ou toute autre entité

Nom de la société ou de toute autre entité		Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)		Numéro d'entreprise (fédéral)	
Indiquez, s'il y a lieu, le nom des entreprises avec lesquelles la société ou l'entité a des liens.				Langue de communication <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> anglais	
Adresse du siège social		Numéro		Rue, route rurale	
				App., bureau	
				Ind. rég.	
				Téléphone	
				Poste	
Ville, village ou municipalité		Province, État, pays		Code postal	
				Ind. rég.	
				Télécopieur	
Provenance des statuts <input type="checkbox"/> Québec <input type="checkbox"/> Autre (précisez) : _____ Veuillez joindre une copie de tout statut non immatriculé au Québec.		Date de constitution A M J		Y a-t-il eu fusion ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Veuillez joindre les pièces justificatives (certificat de fusion, etc.).	

B Renseignements généraux

B1 Renseignements sur l'établissement

Fournissez l'adresse de l'établissement principal que vous entendez exploiter ou faire exploiter par un tiers seulement si elle diffère de celle inscrite à la section A. Si vous avez des établissements additionnels, inscrivez pour chacun d'eux, sur une feuille que vous devez joindre au présent formulaire, les mêmes renseignements que ceux ci-dessous.

Nom commercial (s'il y a lieu)		Langue de communication <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> anglais			
Adresse		Numéro		Rue, route rurale	
				App., bureau	
				Ind. rég.	
				Téléphone	
				Poste	
Ville, village ou municipalité		Province, État, pays		Code postal	
				Ind. rég.	
				Télécopieur	

B2 Renseignements sur l'institution financière

Inscrivez les numéros de l'institution financière et de la succursale où vous effectuez les transactions concernant votre entreprise.

Numéro de l'institution financière		Numéro de la succursale	
------------------------------------	--	-------------------------	--

B3 Adresse au Québec ou désignation d'un agent

Si l'adresse du demandeur indiquée à la section A du formulaire est située à l'extérieur du Québec, fournissez l'adresse de sa résidence au Québec ou de son lieu d'affaires au Québec. En l'absence de résidence ou de lieu d'affaires au Québec, le demandeur **doit désigner** un agent qui réside au Québec. Dans ce cas, une attestation provenant de cet agent qui confirme sa désignation doit être annexée à la demande de permis. La signification de tout acte de procédure à l'agent désigné, de même que toute demande ou tout avis, est réputée faite à la personne qui a désigné cet agent.

Adresse du demandeur au Québec		Numéro		Rue, route rurale		App., bureau	
Ville, village ou municipalité						Code postal	
Nom de l'agent désigné		Prénom (s'il y a lieu)		Numéro d'assurance sociale		Date de naissance A M J	
Adresse		Numéro		Rue, route rurale		App., bureau	
						Ind. rég.	
						Téléphone	
						Poste	
Ville, village ou municipalité						Code postal	
						Ind. rég.	
						Télécopieur	

C Demande de permis

Cochez **toutes** les cases qui correspondent aux types de permis demandés en fonction des activités exercées dans chaque établissement.

Définition des activités	Permis nécessaire
Vendre, livrer ou faire livrer du carburant au Québec à des fins de revente.	AP <input type="checkbox"/> Agent-percepteur
Apporter ou faire apporter au Québec, dans un réservoir de plus de 200 litres, du carburant autre que celui qui est destiné à alimenter le moteur du véhicule et qui est contenu dans le réservoir de carburant standard du véhicule.	IM <input type="checkbox"/> Importateur
Raffiner, fabriquer, préparer ou distiller au Québec des produits pétroliers combustibles.	RA <input type="checkbox"/> Raffineur
Prendre ou donner en location un établissement, autre qu'une station-service, pour l'entreposage de carburant en vrac ou utiliser aux frais d'un tiers, ou faire utiliser à ses frais, un tel établissement.	EN <input type="checkbox"/> Entrepouseur
Effectuer le transport du carburant contenu dans un réservoir de plus de 200 litres, autre que celui qui est destiné à alimenter le moteur du véhicule et qui est contenu dans le réservoir de carburant standard du véhicule. Cette définition exclut tout transport de carburant effectué au moyen d'un véhicule automobile, dans des réservoirs dont la capacité totale n'excède pas 2000 litres.	TC <input type="checkbox"/> Transporteur de carburant en vrac au Québec seulement <input type="checkbox"/> Transporteur de carburant en vrac (international ou interprovincial)
Additionner au mazout une quantité quelconque de produits naturels ou chimiques déterminés par le ministre pour l'identification du mazout.	CM <input type="checkbox"/> Coloration de mazout
Mélanger pour la revente un carburant assujéti à la taxe avec un produit pétrolier non assujéti à la taxe. Cette définition exclut les activités d'une personne titulaire d'un permis de raffineur.	MR <input type="checkbox"/> Mélange d'un carburant et de produits pétroliers
Toute autre activité (précisez) :	

N. B. : Certaines exceptions s'appliquent quant à l'obligation de détenir un permis. Voyez la section « Exemptions », à la fin du formulaire.

Types de carburants <input type="checkbox"/> essence <input type="checkbox"/> mazout non coloré (diesel) <input type="checkbox"/> autre (précisez) : _____ <input type="checkbox"/> mazout coloré <input type="checkbox"/> essence d'aviation _____	Réservé à Revenu Québec	
	B.R. : <input type="checkbox"/> Q <input type="checkbox"/> M	
	C.A.E. _____	C.C.C. _____
	C.A.E. _____	C.C.C. _____
	C.A.E. _____	C.C.C. _____
Date du début des activités au Québec _ A _ M _ J _	Inventaire <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

D Adresse des établissements

Code correspondant au permis demandé	Nom (s'il diffère du nom commercial) et adresse de chaque établissement où le ou les permis seront exploités	Réservé à Revenu Québec
		B. R. : <input type="checkbox"/> Q <input type="checkbox"/> M Numéro de l'établissement
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		

E Adresse de correspondance

Revenu Québec se servira de cette adresse uniquement pour transmettre vos formulaires de déclaration. Veuillez remplir cette section si l'adresse diffère de celle inscrite à la section B1.

Adresse	Numéro	Rue, route rurale – Case postale, succursale postale	App., bureau
Ville, village ou municipalité		Province, État, pays	Code postal
			Langue de communication <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> anglais

F Signature

Tout particulier ou l'un des associés de toute société de personnes doit remplir cette section. Pour autoriser une autre personne à le faire, vous devez joindre une procuration. S'il s'agit d'une société ou d'une autre entité, cette section doit être signée par le président, un vice-président, le secrétaire, le trésorier ou toute autre personne dûment autorisée par une résolution du conseil d'administration. Dans un tel cas, veuillez fournir la résolution du conseil d'administration.

Je déclare que les renseignements fournis dans ce formulaire et dans les documents qui l'accompagnent sont exacts et complets.

_____	_____
Nom (en majuscules)	Signature
_____	_____
Fonction	Date

Réservé à Revenu Québec

Préparé par _____	Secteur : _____	Téléphone : _____	Date : _____
Inscrit par _____		Téléphone : _____	Date : _____
Autorisé au CPF par _____			
Remarques : _____			

Critères

Toute personne qui fait une demande de permis, en vertu de la *Loi concernant la taxe sur les carburants*, doit joindre à sa demande les documents suivants, sauf s'ils ont été fournis avec le formulaire LM-1 lors d'une inscription précédente et qu'aucun changement n'est survenu depuis :

- s'il s'agit d'une personne morale, une copie de ses statuts de constitution, de ses lettres patentes ou de tout document analogue et, le cas échéant, une copie de ses statuts de modification, de ses certificats de fusion, de ses lettres patentes supplémentaires ou de tout document analogue, à moins que ces documents ne soient déjà déposés chez le Registraire des entreprises du Québec. De plus, si une personne morale est dans les affaires depuis plus d'un an et si elle est constituée en vertu des lois du Québec, elle doit joindre à sa demande une attestation délivrée par le Registraire des entreprises du Québec prouvant qu'elle est en règle avec la *Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales*. Si elle est constituée en vertu de lois autres que celles du Québec, elle doit joindre tout document analogue délivré par une autorité compétente, attestant qu'elle est en règle avec les lois en question. Enfin, elle doit fournir sur une feuille annexée les nom, prénom, adresse du domicile, numéro de téléphone, numéro d'assurance sociale et fonction de chacun des administrateurs ;
- s'il s'agit d'une société de personnes, une copie du contrat de société et de la déclaration d'immatriculation. Elle doit aussi fournir sur une feuille annexée les nom, prénom, adresse du domicile, numéro de téléphone et numéro d'assurance sociale de chacun des associés.

Le ministre peut exiger un cautionnement comme condition à la délivrance ou au maintien en vigueur d'un permis.

Particularités

Les principaux carburants sont le pétrole brut, l'huile lourde, l'essence, le mazout coloré, le mazout non coloré et l'essence d'aviation.

Tout sous-transporteur, lié ou non par un contrat d'exclusivité, doit demander un permis pour effectuer le transport de carburant en vrac.

Dans la plupart des cas, lorsqu'une entreprise exerce une activité dans plusieurs établissements, un seul permis est délivré pour l'ensemble de ces établissements. Cependant, dans le cas de la coloration du mazout, chaque établissement doit avoir son propre permis de coloration de mazout.

Exemptions

Vous n'avez pas besoin d'un permis d'entreposeur si vous entreposez du mazout coloré dans un réservoir dont la capacité n'excède pas 2300 litres et que vous utilisez ce mazout uniquement pour vos opérations agricoles.

Vous n'avez pas besoin d'un permis de transporteur de carburant en vrac si vous transportez le carburant au moyen d'un véhicule automobile utilisé exclusivement sur un terrain ou un chemin privé et si ce carburant est destiné à votre consommation seulement.

Vous n'avez pas besoin d'un permis pour effectuer le mélange d'un carburant et de produits pétroliers, même si vous n'êtes pas titulaire d'un permis de raffineur, si vous avez conclu une entente avec le ministre relativement à la perception de la taxe, que cette entente est toujours en vigueur et que le produit du mélange demeure assujéti à la taxe.

Établissement

Le terme *établissement* désigne tout endroit au Québec où l'on fabrique, raffine, entrepose, distribue, vend ou fait le commerce du carburant, sauf un entrepôt de carburant servant exclusivement à alimenter le système de chauffage d'un immeuble.